

*Tribunal
administratif
du travail*

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2024 – 2025

**Demandes de renseignements particuliers
de l’Opposition officielle**



ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

Demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

Liste des questions	
RP1	Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). Fournir les prévisions pour 2024-2025.
RP2	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2023-2024, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.
RP3	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2023-2024. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
RP4	Pour chacun des organismes, indiquer les agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère pour l'année 2023-2024. Fournir : a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération; b) la liste des membres du conseil d'administration; c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV; d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
RP5	Pour chaque programme créé en 2023-2024, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.
RP6	Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la présidence ou de la haute direction : a) les frais de déplacement; b) les frais de représentation; c) les frais de repas; d) les frais de voyage; e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.
RP7	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2023-2024. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
 - c) le montant qui leur a été accordé.
- RP8 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2022-2023 et 2023-2024, l'âge des créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2024-2025.
- RP9 Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2023-2024 en incluant les coûts, les appels d'offres et les contrats de gré à gré.
- RP10 Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.
- RP11 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025 :
- a) le nom de toutes les campagnes;
 - b) les coûts de ces campagnes;
 - c) le nom des firmes ou des professionnels retenus pour les réaliser ;
 - d) le territoire de diffusion;
 - e) le média choisi pour la diffusion;
 - f) les dates de diffusion de la campagne ;
 - g) les objectifs visés par chaque campagne;
 - h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées ;
 - i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.
- RP141 Liste des bureaux régionaux et effectifs étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux pour 2023-2024 et indiquez les précisions pour 2024-2025.
- RP142 Nombre d'ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits en incluant les informations suivantes :
- a) parties impliquées dans le conflit;
 - b) nombre d'ETC affectés à ce conflit spécifique;
 - c) date de début du conflit;
 - d) date de retour de fin du conflit.
- RP143 Le nombre d'effectifs, par catégorie d'emploi, pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.
- RP144 Ventilation du budget de fonctionnement du Tribunal administratif du travail pour 2023-2024, spécifiant les dépenses additionnelles encourues à cause du télétravail en temps de pandémie. Prévisions pour 2024-2025.
- RP145 Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par le Tribunal administratif du travail pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.
- RP146 Copie des avis et directives émis en lien avec la mise en place du Tribunal administratif du travail pour 2023-2024.
- RP147 Liste des nominations effectuées au Tribunal administratif du travail pour 2023-2024.

RP148	Nombre de dossiers relatifs à des litiges sur les articles 45 et 46 du Code du travail et transmettre les décisions pour 2023-2024.
RP149	Fournir une liste détaillée (nom de la personne concernée, nom de la municipalité, objet de l'appel) des requêtes en appel logées par un secrétaire, un secrétaire-trésorier ou un cadre municipal devant le TAT pour 2023-2024.
RP150	Indiquer le nombre d'ordonnances rendues relativement à l'application des articles 45 et 46 du Code du travail et préciser la nature des ordonnances pour 2023-2024.
RP151	Délais de traitement des dossiers pour 2023-2024, ventilés par secteur. Prévisions pour 2024-2025.
RP152	Selon le Code du travail ou les normes du travail, le nombre de conciliations prédécisionnelles effectuées et résultats (réussies, non réussies ou non conclues), nombre de décisions rendues et résultats (accueillies, désistements, règlements et rejetées) pour 2023-2024.
RP153	Par article et selon le Code du travail ou la Loi sur les normes du travail, le délai de traitement des cas réglés (médiane et moyenne) pour 2023-2024.
RP154	Nombre de conciliateurs/médiateurs pour 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.
RP155	Nombre de dossiers traités par médiateur/conciliateur pour 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.
RP156	Nombre de dossiers qui sont allés en révision judiciaire et la nature des décisions rendues relativement aux services essentiels pour 2023-2024.
RP157	Le nombre et la nature des décisions rendues pour 2023-2024, par secteur d'intervention.
RP158	Mesures de réparation imposées pour 2023-2024.
RP159	Nombre de dossiers relatifs aux lésions professionnelles ouverts par division, nature de ces dossiers et délai moyen de traitement pour 2023-2024.
RP160	Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision, et nature des décisions, dans les dossiers relatifs aux lésions professionnelles pour 2023-2024.
RP161	Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés pour 2023-2024.
RP162	Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal pour 2023-2024.
RP163	Nombre et pourcentage de désistements enregistrés et principaux motifs invoqués pour 2023-2024.
RP164	Nombre de remises demandées par les employeurs, le TAT ou les travailleurs pour 2023-2024.
RP165	Nombre d'avis traités par le BEM qui ont été renversés pour 2023-2024.

- RP166 Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants pour 2023-2024.
- RP167 Nombre de plaintes logées au TAT et nature des plaintes pour 2023-2024.
- RP168 Ventilation détaillée des sommes allouées au Fonds du Tribunal administratif du travail pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.
- RP169 Les crédits dédiés ainsi que les copie des études, analyses, recherches, sondages, et nombre de plaintes et procédures judiciaires en suivi de l'adoption du projet de loi 33, *Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic.*
- RP170 Pour toute responsabilité additionnelle confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2022-2023, veuillez fournir :
- a) les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT;
 - b) le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste;
 - c) les dettes engendrées par le Tribunal;
 - d) le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter;
 - e) les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal.
- RP171 Concernant les contestations, veuillez fournir le pourcentage ainsi que le nombre de décisions en faveur de l'employeur et en faveur de l'employé.
- RP172 Nombre de plaintes formulées en 2023-2024 en vertu des articles 47.2 et 47.4 de la Charte de la langue française.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP1

Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Voici les sommes dépensées à ce chapitre entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024.	
LOGICIELS	
Achat (incluant MS365)	483 016 \$
Entretien	531 396 \$
MATÉRIEL	
Achat	70 103 \$
Entretien	47 484 \$
SERVICES PROFESSIONNELS	
Internes (personnel du Tribunal)	2 646 463 \$
Externes (entretien du système de mission)	248 708 \$
MTESS, MCN et RQ	588 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS	
Externes	106 272 \$
MCN	307 097 \$
TOTAL	4 441 127 \$

SOURCE : Direction des ressources financières
COLLABORATION : Direction générale des technologies et du pilotage
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 8 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP2

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d’autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2023-2024, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat;
- b) la liste des membres;
- c) le budget dépensé;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
- e) les résultats atteints.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024, 6 comités ont été formés par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif pour des comités de sélection ou pour examiner le renouvellement du mandat de certains membres (juges administratifs). Les personnes suivantes ont fait partie de l’un ou l’autre des comités :

Nom	Honoraires	Frais de déplacement
Bélanger, Louise	1 739 \$	144 \$
Breton, Gaétan	3 336 \$	1 077 \$
Cormier, Louis A.	573 \$	S.O.
Côté, Luc	S.O.	902 \$
Demers, Isabelle	286 \$	S.O.
Desjardins, Marie-Claude	400 \$	S.O.
Gagnon, Sylvie	600 \$	S.O.
Gesualdi-Fecteau, Dalia	1 200 \$	S.O.
Lacoursière, Marc	400 \$	S.O.
Martin, Claude	1 600 \$	S.O.
Tremblay-Potvin, Charles	1 400 \$	S.O.
Trudeau, Gilles	1 200 \$	S.O.
Total	12 734 \$	2 123 \$

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 13 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP3

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2023-2024. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Données disponibles au 31 janvier 2024 :				
2023-2024				
	Nombre d'employés occasionnels	Pourcentage d'employés occasionnels	Nombre d'employés devenus permanents	Pourcentage d'employés devenus permanents
BP	-	-	-	-
DGSA	2	6 %	1	50 %
DGTP	1	3 %	1	100 %
DSJ	1	14 %	-	-
DGO	20	10 %	7	35 %
VP-SST	5	8 %	1	20 %
VP-RT	-	-	-	-
VPQC	8	29 %	1	12,5 %
BP : Bureau de la présidente				
DGSA : Direction générale des services administratifs				
DGTP : Direction générale des technologies et du pilotage				
DSJ : Direction des services juridiques				
DGO : Direction du greffe et des opérations				
VP-SST : Vice-présidence – Division santé et sécurité du travail				
VP-RT : Vice-présidence – Divisions relations du travail, services essentiels et construction et qualification professionnelle				
VPQC : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence				

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP4

Pour chacun des organismes, indiquer les agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère pour l'année 2023-2024. Fournir :

- a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- b) la liste des membres du conseil d'administration;
- c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Aucune agence, aucun conseil ou comité ne relève du Tribunal administratif du travail.

Les membres du comité de direction du Tribunal sont présentés dans le rapport annuel 2022-2023.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 15 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP5

Pour chaque programme créé en 2023-2024, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, le TAT n’a créé aucun programme.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP6

Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence ou de la haute direction :

- a) les frais de déplacement;
- b) les frais de représentation;
- c) les frais de repas;
- d) les frais de voyage;
- e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Voici les informations du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :

a) Les frais de déplacement : 17 372 \$

b) Les frais de représentation : 3 855 \$

En vertu des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, la présidente du TAT dispose d'un budget de 4 140 \$ réservé aux frais de représentation. Elle a utilisé 1 570 \$. Les autres membres du comité de direction ont dépensé un total de 2 285 \$.

c) Les frais de repas : 6 156 \$

d) Les frais de voyage : 17 753 \$

e) Les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Les frais de participation à ces événements totalisent 3 567 \$.

SOURCE : Direction des ressources financières
COLLABORATION :
VALIDATION: Bureau de la présidente
DATE : 8 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP7

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2023-2024. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :

a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;

b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;

c) le montant qui leur a été accordé.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, le TAT n'a reçu ou octroyé aucun programme de financement ou de subvention.

SOURCE : Direction des ressources financières
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 8 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP8

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2022-2023 et 2023-2024, l'âge des créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2024-2025.

Le TAT n'a aucune créance ou amende à recouvrer.

SOURCE : Direction des ressources financières
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 8 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP9

Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2023-2024 en incluant les coûts, les appels d’offres et les contrats de gré à gré.

Le TAT n’a commandé aucune recherche ni rapport entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024.

SOURCE :
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 15 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP10

Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.

La liste détaillée se trouve à la page suivante.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 7 mars 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL						
Évolution des effectifs réguliers						
En date du 31 janvier 2024						
Territoire habituel de travail	Cadre	Professionnel	Technique	Personnel de bureau	Ouvrier	TOTAL
Estrie	1	2,0	1,0	4,0		8,0
Québec	9	55,0	20,0	23,0		107,0
Saguenay-Lac-St-Jean		4,0	2,0	4,0		10,0
Abitibi-Témiscamingue		1,0	2,0	2,0		5,0
Lanaudière	1	8,0	5,0	9,0		23,0
Yamaska	1	5,0	4,0	3,0		13,0
Chaudière-Appalaches	1	6,0	4,0	6,0		17,0
Bas-St-Laur./Iles-Mad./Gasp./Côte-Nord						
.Gaspé				3,0		3,0
.Rimouski		2,0	3,0	1,0		6,0
.Sept-Iles				2,0		2,0
Mauricie-Centre-du-Québec						
.Trois-Rivières		3,0	2,0	3,0		8,0
.Drummondville		1,0		4,0		5,0
Montréal	5	63,0	27,0	43,0	1,0	139,0
Montréal	1	7,0	2,0	6,0		16,0
Outaouais		1,0	1,0	2,0		4,0
Laval	1	5,0	1,0	5,0		12,0
Laurentides		6,0	2,0	8,0		16,0
Richelieu-Salaberry						
.Saint-Jean-sur-Richelieu		4,0	2,0	3,0		9,0
.Salaberry-de-Valleyfield		1,0	2,0	3,0		6,0
TOTAL	20	174,0	80,0	134,0	1,0	409,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP11

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom des firmes ou des professionnels retenus pour les réaliser;
- d) le territoire de diffusion;
- e) le média choisi pour la diffusion;
- f) les dates de diffusion de la campagne;
- g) les objectifs visés par chaque campagne;
- h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées;
- i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.

Le TAT n’a mis en œuvre aucune campagne de publicité ou de sensibilisation entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024.

SOURCE : Service des communications
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP141

Liste des bureaux régionaux et effectifs étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux pour 2023-2024 et indiquer les prévisions pour 2024-2025.

La liste détaillée se trouve à la page suivante.

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 7 mars 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL						
Évolution des effectifs réguliers						
En date du 31 janvier 2024						
Territoire habituel de travail	Cadre	Professionnel	Technique	Personnel de bureau	Ouvrier	TOTAL
Estrie	1	2,0	1,0	4,0		8,0
Québec	9	55,0	20,0	23,0		107,0
Saguenay-Lac-St-Jean		4,0	2,0	4,0		10,0
Abitibi-Témiscamingue		1,0	2,0	2,0		5,0
Lanaudière	1	8,0	5,0	9,0		23,0
Yamaska	1	5,0	4,0	3,0		13,0
Chaudière-Appalaches	1	6,0	4,0	6,0		17,0
Bas-St-Laur./Iles-Mad./Gasp./Côte-Nord						
.Gaspé				3,0		3,0
.Rimouski		2,0	3,0	1,0		6,0
.Sept-Iles				2,0		2,0
Mauricie-Centre-du-Québec						
.Trois-Rivières		3,0	2,0	3,0		8,0
.Drummondville		1,0		4,0		5,0
Montréal	5	63,0	27,0	43,0	1,0	139,0
Montérégie	1	7,0	2,0	6,0		16,0
Outaouais		1,0	1,0	2,0		4,0
Laval	1	5,0	1,0	5,0		12,0
Laurentides		6,0	2,0	8,0		16,0
Richelieu-Salaberry						
.Saint-Jean-sur-Richelieu		4,0	2,0	3,0		9,0
.Salaberry-de-Valleyfield		1,0	2,0	3,0		6,0
TOTAL	20	174,0	80,0	134,0	1,0	409,0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP142

Nombre d’ETC (équivalent temps complet) affectés à travers les organismes du ministère à la résolution de conflits en incluant les informations suivantes :

- a) parties impliquées dans le conflit;
- b) nombre d’ETC affectés à ce conflit spécifique;
- c) date de début du conflit;
- d) date de retour de fin du conflit.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024 :

Nombre de conflits	Parties impliquées dans le conflit	Nombre d’ETC affectés à ce conflit	Date du début du conflit	Date de retour de fin du conflit
0	0	0	-	-

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP143

Le nombre d’effectifs, par catégorie d’emploi, pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.

Voici les données au 31 janvier 2024 :

CATÉGORIES D’EMPLOI	EFFECTIF
Professionnels	174
Personnel de bureau	134
Techniciens	80
Ouvriers	1
Cadres	20
TOTAL	409

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP144

Ventilation du budget de fonctionnement du Tribunal administratif du travail pour 2023-2024, spécifiant les dépenses additionnelles encourues à cause du télétravail en temps de pandémie. Prévisions pour 2024-2025.

Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :	
Masse salariale	76 481 900 \$
Fonctionnement	
Services de transport et de télécommunications	2 103 800 \$
Services professionnels, administratifs et autres	6 532 300 \$
Locations	9 265 400 \$
Fournitures et approvisionnement	1 004 500 \$
Amortissement	2 272 000 \$
Autres dépenses	308 000 \$
Total fonctionnement *	21 486 000 \$
Total des dépenses	97 967 900 \$
*Aucune dépense additionnelle encourue à cause du télétravail.	

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP145

Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par le Tribunal administratif du travail pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.

Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :	
Rémunération de base – effectif régulier	46 234 873,69 \$
Rémunération de base – effectif occasionnel	719 055,08 \$
Rémunération de base – effectif étudiant-stagiaire	616 338,11 \$
Heures supplémentaires – effectif régulier	87 856,15 \$
Heures supplémentaires – effectif occasionnel	484,50 \$
Heures supplémentaires – effectif étudiant-stagiaire	-
Primes et indemnités de départ – effectif régulier	1 594 940,12 \$
Primes et indemnités de départ – effectif occasionnel	41 017,26 \$
Primes et indemnités de départ – étudiant-stagiaire	17 101,00 \$
Contribution employeur – effectif régulier	8 543 622,07 \$
Contribution employeur – effectif occasionnel	178 795,63 \$
TOTAL	58 034 083,61 \$

SOURCE : Direction des ressources humaines
COLLABORATION : Direction des ressources financières
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP146

Copie des avis et directives émis en lien avec la mise en place du Tribunal administratif du travail pour 2023-2024.

Aucun avis et aucune directive n'ont été émis.

SOURCE :
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 15 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP147

Liste des nominations effectuées au Tribunal administratif du travail pour 2023-2024.

Liste des nominations à titre de juges administratifs entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024 :

- Anne-Marie Béchard
- Karim Benelfellah
- Martin Couillard
- Emmanuelle de Champlain
- Louis-Charles Dufour-Grégoire
- Kevin Horth
- Jessica Laforest
- France Legault
- Éric Lemay
- Virginie Maloney
- Gabriel Miron
- Ève-Stéphanie Sauvé
- Marie-Eve Vanden Abeele

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 7 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP148

Nombre de dossiers relatifs à des litiges sur les articles 45 et 46 du *Code du travail* et transmettre les décisions pour 2023-2024.

Les tableaux suivants couvrent la période du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :																	
<table><tr><th colspan="2">Article 45 : Aliénation ou concession d'entreprise</th></tr><tr><th>Sort des requêtes</th><th>2023-2024</th></tr><tr><td>Accueillies</td><td>108</td></tr><tr><td>Désistements</td><td>5</td></tr><tr><td>Fermeture admin.</td><td>0</td></tr><tr><td>Règlements</td><td>1</td></tr><tr><td>Rejetées</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-total</td><td>114</td></tr></table>		Article 45 : Aliénation ou concession d'entreprise		Sort des requêtes	2023-2024	Accueillies	108	Désistements	5	Fermeture admin.	0	Règlements	1	Rejetées	0	Sous-total	114
Article 45 : Aliénation ou concession d'entreprise																	
Sort des requêtes	2023-2024																
Accueillies	108																
Désistements	5																
Fermeture admin.	0																
Règlements	1																
Rejetées	0																
Sous-total	114																
<table><tr><th colspan="2">Article 46 : Résolution de difficultés</th></tr><tr><th>Sort des requêtes</th><th>2023-2024</th></tr><tr><td>Accueillies</td><td>1</td></tr><tr><td>Désistements</td><td>1</td></tr><tr><td>Fermeture admin.</td><td>1</td></tr><tr><td>Règlements</td><td>0</td></tr><tr><td>Rejetées</td><td>0</td></tr><tr><td>Sous-total</td><td>3</td></tr></table>		Article 46 : Résolution de difficultés		Sort des requêtes	2023-2024	Accueillies	1	Désistements	1	Fermeture admin.	1	Règlements	0	Rejetées	0	Sous-total	3
Article 46 : Résolution de difficultés																	
Sort des requêtes	2023-2024																
Accueillies	1																
Désistements	1																
Fermeture admin.	1																
Règlements	0																
Rejetées	0																
Sous-total	3																
<table><tr><td>TOTAL</td><td>117</td></tr></table>		TOTAL	117														
TOTAL	117																
La plupart des requêtes accueillies le sont du consentement des parties, soit par le dépôt d'une requête conjointe ou par la non-contestation de la requête par l'autre partie.																	
Les décisions motivées des juges administratifs sont accessibles par l'entremise du site Web de la SOQUIJ (http://citoyens.soquij.qc.ca), alors que l'ensemble des décisions rendues en vertu des articles 45 et 46 du <i>Code du travail</i> sont disponibles sur le site COR@IL (www.corail.gouv.qc.ca).																	

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP149

Fournir une liste détaillée (nom de la personne concernée, nom de la municipalité, objet de l’appel) des requêtes en appel logées par un secrétaire, un secrétaire-trésorier ou un cadre municipal devant le TAT pour 2023-2024.

Voir la liste détaillée qui suit.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidente
DATE : 14 mars 2024

Liste des plaintes du secteur municipal

No dossier	Date de réception	Recours	Référence juridique	Nom parties
1316447	2023-04-03	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Line St-Pierre
				Municipalité régionale de comté de Kamouraska
1317193	2023-04-11	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Anne-Marie Braconnier
				Ville de Laval
1317303	2023-04-12	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Éric Bélanger
				Ville de Marieville
1317359	2023-04-13	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
				Patrick Bergeron
1318956	2023-04-26	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Benoît Tremblay
				Ville de Saguenay
1320208	2023-05-04	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Caroline Dion
				Ville de Saguenay
1320734	2023-05-10	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Daniel Doan
				Ville de Saint-Hyacinthe
1321003	2023-05-11	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Michel Samson
				Ville d'Otterburn Park
1321073	2023-05-12	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Julie Waite
				Ville d'Otterburn Park
1321130		Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Véronique Darveau
				Ville d'Otterburn Park
1322075	2023-05-15	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Anick Bilodeau
				MRC d'Arthabaska
1322084	2023-05-19	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Penelope Larose
				Ville d'Otterburn Park
1323217	2023-05-29	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Pierre Daoust
				Ville de Laval
1323400		Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Pierre Daoust
				Ville de Laval
1323603	2023-05-31	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Nancy St-Pierre
				Ville de L'Assomption
1323952		Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Jean-Marie Beaupré
				Ville de Saint-Basile-le-Grand
1323929	2023-06-05	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Joanne Poulin
				Municipalité de Déléage
1325207	2023-06-14	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	France Bergeron
				Ville de Lac-Mégantic
1326126	2023-06-20	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Lynda Gauvin
				Municipalité de Lorrainville
1326613	2023-06-23	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	André Laflamme
				Ville de Montréal
				Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent
1327963	2023-07-06	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Michel Legault
				Ville de Rigaud
1328559	2023-07-10	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Jocelyn Beaulieu
				Ville de Laval
1330887	2023-07-19	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Francesco Cappai
				Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
1330980	2023-07-26	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Jacynthe Toupin
				Municipalité de Lac-des-Plages
1333536	2023-07-27	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Carl Lavigne
				Ville de Laval
1333567	2023-08-17	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Stéphane Roy
				Ville de Trois-Rivières
1333656	2023-08-20	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 :	Municipalité de Sainte-Praxède

			Code municipal du Québec	Stéphanie Blais
1335645	2023-09-01	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Marc-Antoine Pinard
				Ville de Sherbrooke
1339652	2023-10-09	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Philippe Michaud
				Service de police de la Ville de Montréal
				Ville de Montréal
1340162	2023-10-12	Destitution	Article 73 : Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal	Bruno Labonté
				Communauté métropolitaine de Québec
1341342	2023-10-21	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Arrondissement Lasalle-Ville de Montréal
				Farid Chabouni
1341786	2023-10-25	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	André Turcotte
				Municipalité de Val-des-Monts
1341893	2023-10-26	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Marc Proulx
				Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
1343349	2023-11-02	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Julie Cliche
				Municipalité de Vallée-Jonction
1343101	2023-11-06	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Salima Hachachena
				Ville de Dorval
1344107	2023-11-10	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Dominique Létourneau
				Municipalité de Saint-Juste-du-Lac
1344462	2023-11-14	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Marie-josée Roy
				Ville de Saint-Philippe
1345723	2023-11-22	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Sophie Ouellette
				Ville de Montréal
1347508	2023-12-02	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Eliane Thomassian
				Municipalité d'Henryville
1347346	2023-12-05	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Isabelle Beaulieu
				Ville de Montréal
1348026	2023-12-10	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Steve Lemieux
				Ville de Côte-Saint-Luc
1349748	2023-12-18	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Christian Sauvageau
				Ville de L'Assomption
1350851	2023-12-21	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Patrique Latendresse
				Ville de Saint-Lin-Laurentides
1351013	2023-12-22	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Houda Kamil
				Ville de Montréal
1350557	2023-12-27	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Karine Marquis
				Municipalité Les Hauteurs
1351120	2024-01-04	Destitution	Article 72 : Loi sur les cités et villes	Mathieu Provencher
				Ville de Victoriaville-Arthabaska
1351283	2024-01-09	Destitution	Article 267.0.2 et 678.0.2.6 : Code municipal du Québec	Michel Godard
				Municipalité de Trécesson
1351732	2024-01-12	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Johanne Tanguay
				Ville de Montréal
1351737		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Giovanni Fiore
				Ville de Montréal
1351746		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Clément Coste
				Ville de Montréal
1351754		Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Benoît Robitaille
			Ville de Montréal	
1351758	Suspension	Article 48 : Loi sur la Commission municipale	Eric Gloutney	
			Ville de Montréal	
52	Total général			

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP150

Indiquer le nombre d'ordonnances rendues relativement à l'application des articles 45 et 46 du *Code du travail* et préciser la nature des ordonnances pour 2023-2024.

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, aucune ordonnance n'a été rendue relativement à l'application des articles 45 et 46 du *Code du travail*.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP151

Délais de traitement des dossiers pour 2023-2024, ventilés par secteur. Prévisions pour 2024-2025.

Voici les données relatives aux délais de fermeture des dossiers provenant des divisions relations du travail, services essentiels, et construction et qualification professionnelle pour la période du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :			
Division	Moyenne		Nombre total de dossiers
	Délai imputable au TAT (en jours)	Délai total (en jours)	
Division des relations du travail (DRT)	284	365	5 577
<i>Loi sur les normes du travail</i>	385	483	3 456
<i>Code du travail</i>	116	163	1 982
Division des services essentiels (DSE)	79	79	557
Division de la construction et de la qualification professionnelle (DCQP)	169	312	92
Total des 3 divisions	264	339	6 226

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP152

Selon le *Code du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*, le nombre de conciliations prédécisionnel effectuées et résultats (réussies, non réussies ou non conclues), nombre de décisions rendues et résultats (accueillies, désistements, règlements et rejetées) pour 2023-2024.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division des relations du travail.

Voici les informations demandées du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

Législation	Nombre de dossiers ayant fait l’objet d’une conciliation réussie	Nombre de dossiers référés aux juges administratifs	Total
Loi sur les normes du travail	1 260	377	1 637
Code du travail	118	86	204
TOTAL	1 378	463	1 841

Nombre de dossiers fermés du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 selon le type de fermeture

Type de fermeture	Nombre de dossiers
Par décision (accueillis)	1 615
Par décision (rejetés)	430
Par règlement	2 392
Par désistement	1 735
Fermetures administratives	54
Total	6 226

* Il s’agit de l’ensemble des dossiers des divisions des relations du travail, des services essentiels, et de la construction et de la qualification professionnelle.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP153

Par article et selon le *Code du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*, le délai de traitement des cas réglés (médiane et moyenne) pour 2023-2024.

Cette question ne concerne que la Division des relations du travail.

Délai de traitement (en jours) des dossiers réglés par mois du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024					
Mois	Médiane ¹		Moyenne		Nombre total de dossiers réglés
	Délai imputable à la VPRT-TAT	Délai total (en jours)	Délai imputable à la VPRT-TAT	Délai total (en jours)	
Code du travail					
Avril	52,0	81,0	123,2	185,7	156
Mai	62,0	62,0	122,2	173,7	288
Juin	55,0	80,5	94,9	172,9	162
Juillet	57,0	70,0	95,1	152,4	175
Août	160,0	186,0	143,7	166,2	299
Septembre	64,0	95,0	111,3	189,3	171
Octobre	49,0	100,0	97,4	148,0	226
Novembre	61,0	80,0	108,8	142,4	179
Décembre	47,0	76,0	129,0	160,1	181
Janvier	69,0	87,0	109,0	135,3	145
Loi sur les normes du travail					
Avril	400,0	413,5	401,9	505,6	380
Mai	378,0	387,0	385,9	478,7	413
Juin	375,0	388,0	399,9	488,9	329
Juillet	355,0	380,0	379,9	493,9	267
Août	350,5	357,0	387,2	467,4	254
Septembre	357,0	415,0	416,8	550,7	339
Octobre	349,0	366,0	386,0	484,5	470
Novembre	315,0	343,0	343,3	426,1	391
Décembre	313,0	356,0	409,0	512,7	294
Janvier	301,0	331,0	341,3	428,4	319

¹ Médiane : Valeur la plus centrale des délais des cas traités par la VPO des relations du travail.

.../2

Délai de traitement (jours) des dossiers réglés du 1 ^{er} avril 2022 au 31 janvier 2024 selon les principaux articles du <i>Code du travail</i> et de la <i>Loi sur les normes du travail</i>					
	Médiane ¹		Moyenne		Nombre total de dossiers réglés
	Délai imputable au TAT	Délai total (en jours)	Délai imputable au TAT	Délai total (en jours)	
Code du travail					
Article 16 <i>Plainte en matière de mesures disciplinaires – congédiement</i>	55	95	85	201	230
Article 25 <i>Requête en accréditation, champ libre</i>	28	29	40	51	219
Article 25 <i>Requête en accréditation, conflit</i>	30	30	41	44	97
Article 39 <i>Requête en interprétation et statut de salarié</i>	98	170	150	268	99
Article 39 <i>Requête en modification d'accréditation</i>	79	81	102	106	427
Article 41 <i>Requête en révocation d'accréditation</i>	39	40	44	46	168
Article 45 <i>Requête en transmission de droits et obligations (totale ou partielle)</i>	29	31	41	48	114
Article 47.2 <i>Égalité de traitement par l'association</i>	163	208	237	315	395
Loi sur les normes du travail					
Articles 122 et 79.1 <i>Absence pour maladie, accidents ou autres</i>	335	351	333	404	595
Articles 122, 79.7 et 79.8 <i>Responsabilités familiales ou parentales</i>	333	365	350	434	53
Articles 122, al. 1 (1) à (3), (5), (6), (8) et (9) <i>Plainte de congédiement - général</i>	358	393	406	505	796
Article 122.1 <i>Mise à la retraite (âge, années de service)</i>	206	223	193	225	4
Article 122, al. 1 (4) <i>Salariée enceinte</i>	285	312	283	382	66
Article 123.6 <i>Harcèlement psychologique</i>	330	380	387	497	567
Article 124 <i>Congédiement sans cause juste et suffisante</i>	356	397	401	508	1 368

¹ Médiane : Valeur la plus centrale des délais des cas traités par la VPO des relations du travail.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP154

Nombre de conciliateurs/médiateurs pour 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.

Cette question ne s’adresse qu’à la Vice-présidence des relations du travail.

En date du 31 janvier 2024 : le Tribunal compte 24 postes (ETC) de conciliateurs à la Vice-présidence des relations du travail. Toutefois, l’équivalent de 2 ETC s’acquittent notamment de fonctions de gestion et de formation.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP155

Nombre de dossiers traités par médiateur/conciliateur pour 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division des relations du travail.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, les conciliateurs de la Vice-présidence des relations du travail ont tenu 1 337 séances de conciliation visant 2 267 dossiers, soit une moyenne de 94 dossiers traités par conciliateur.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP156

Nombre de dossiers qui sont allés en révision judiciaire et la nature des décisions rendues relativement aux services essentiels pour 2023-2024.

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :

298 pourvois en contrôle judiciaire concernant des décisions de la Division des services essentiels ont été notifiés au TAT.

SOURCE : Direction des services juridiques

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 18 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP157

Le nombre et la nature des décisions rendues pour 2023-2024, par secteur d'intervention.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, la Division des services essentiels a fermé 557 dossiers, dont 15 de façon administrative, 7 par désistement et 5 par accord/règlement. Les 530 dossiers fermés par décision se répartissent comme suit :

	SERVICES PUBLICS	SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	FONCTION PUBLIQUE
Assujettissement d'un service public	154		
Évaluation des services essentiels	53		320
Avis de grève ou de lock-out non conformes			
Mesures de redressement		2	1
Autorisation de dépôt à la Cour supérieure			
TOTAL DES DOSSIERS	207	2	321

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP158

Mesures de réparation imposées pour 2023-2024.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, il n’y a eu aucune mesure de réparation imposée par la Division des services essentiels.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP159

Nombre de dossiers relatifs aux lésions professionnelles ouverts par division, nature de ces dossiers et délai moyen de traitement pour 2023-2024.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Nombre de dossiers ouverts et nature des dossiers :

Lois	Recours	1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024
LATMP	Bureau d'évaluation médicale	5 781
	Délais	6
	Diagnostic médical	1 735
	Financement	4 710
	Indemnités	4 236
	Prestations	535
	Lésions professionnelles	14 149
	Mesures disciplinaires	87
	Réadaptation	632
	Autres - LATMP	93
	Total LATMP	31 964
LSST	Avis de correction	68
	Délai	3
	Droit de refus	1
	Inspections	5
	Mesures disciplinaires	10
	Ordonnances	7
	Retrait préventif	25
	Autres - LSST	3
	Total LSST	122
Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant	Retrait préventif	1
Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant	Retrait préventif	
Total		32 087

	1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024
Délai moyen de traitement	448 jours
Délai moyen de traitement imputable au Tribunal	307 jours

Le délai moyen de traitement des dossiers se calcule de la date d’ouverture à la date de fermeture, et ce, peu importe le type de fermeture (désistement, décision rendue à la suite d’une audience ou d’un accord en conciliation, etc.). Ce délai inclut les délais occasionnés par les remises d’audiences et les suspens demandés par les parties.

Le délai moyen de traitement imputable au Tribunal exclut les délais occasionnés par les remises d’audiences et les suspens demandés par les parties.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP160

Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision, et nature des décisions, dans les dossiers relatifs aux lésions professionnelles pour 2023-2024.

DÉLAI MOYEN ENTRE LA RÉCEPTION D'UNE CONTESTATION ET LA DÉCISION RENDUE À LA SUITE D'UNE AUDIENCE

2023-2024	
	1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024
Délai moyen de traitement imputable au Tribunal	12,1 mois (369 jours)
Délai moyen total de traitement	18 mois (549 jours)

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP161

Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés pour 2023-2024.

Cette question ne concerne que la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Le paritarisme au sein de la Commission des lésions professionnelles a été aboli le 1^{er} janvier 2016 par l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail* (RLRQ, c. T-15.1). Depuis cette date, il n'y a plus de représentants patronaux et syndicaux au Tribunal administratif du travail.

Liste des assesseurs – Honoraires et frais :

Le TAT est un tribunal spécialisé et la présence d'assesseurs, généralement des médecins, est parfois nécessaire pour conseiller le juge administratif dans des dossiers complexes. Le TAT a des assesseurs médicaux à temps plein qui sont rémunérés selon la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1.1) et il doit également faire appel à des assesseurs contractuels. Le tableau suivant présente le montant des honoraires et des frais de déplacement versés aux assesseurs contractuels pour la période indiquée.

	01-04-23 au 31-01-24
Frais et honoraires des assesseurs contractuels	499 093 \$

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP162

Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal pour 2023-2024.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Voici les résultats pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :

Nombre de conciliateurs au 31 janvier 2024	64
Nombre de dossiers dans lesquels les parties ont conclu un accord par la suite entériné par le tribunal	3 784
Nombre de transactions conclues entre les parties en vertu du <i>Code civil du Québec</i>	5 279

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations
COLLABORATION : Direction des ressources humaines
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP163

Nombre et pourcentage de désistements enregistrés et principaux motifs invoqués pour 2023-2024.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024, la Division de la santé et de la sécurité du travail a enregistré 15 318 désistements :

- 5 819 de ces désistements (soit 38 %) découlent d'une activité de conciliation;
- 9 499 de ces désistements (soit 62 %) sont qualifiés de « naturels », l'employeur ou le travailleur ayant informé le Tribunal du retrait de sa contestation.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP164

Nombre de remises demandées par les employeurs, le TAT ou les travailleurs pour 2023-2024.

Cette question ne s'adresse qu'à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

	01-04-2023 au 31-01-2024
Nombre de remises demandées*	
• Par les employeurs	2 389
• Par les travailleurs	1 038
• Par le TAT **	22

* Ces chiffres représentent le nombre de demandes de remise et non le nombre d'audiences remises, puisqu'une audience porte souvent sur plus d'un dossier.

** Le TAT ne demande pas de remise, mais il lui arrive à l'occasion d'annuler une audience déjà fixée.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP165

Nombre d’avis traités par le BEM qui ont été renversés pour 2023-2024.

Cette question ne s’adresse qu’à la Division de la santé et de la sécurité du travail.

	01-04-2023 au 31-01-2024
Nombre d’avis émis par le BEM et ayant fait l’objet d’une contestation	1 058
Nombre de ces avis ayant été renversés	85

Le Tribunal calcule dorénavant cette donnée en fonction du nombre de dossiers visant un avis du BEM.

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP166

Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants pour 2023-2024.

Cette question ne concerne que la Division de la santé et de la sécurité du travail.

Les tableaux suivants présentent le pourcentage des décisions qui ont accueilli ou rejeté les requêtes déposées par les travailleurs et les employeurs, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

FINANCEMENT

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS*	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
	01-04-2023 au 31-01-2024	01-04-2023 au 31-01-2024
TOTAL DES DECISIONS RENDUES	0	1 523
Décisions accueillant les requêtes	0	700 (46 %)
Décisions accueillant en partie les requêtes	0	162 (10,6 %)
Décisions rejetant les requêtes	0	661 (43,4 %)

* Les travailleurs ne peuvent contester les décisions rendues en matière de financement (cotisation des employeurs, classification des entreprises, imputation des coûts).

PREVENTION ET INDEMNISATION

	REQUÊTES DES TRAVAILLEURS	REQUÊTES DES EMPLOYEURS
	01-04-2023 au 31-01-2024	01-04-2023 au 31-01-2024
TOTAL DES DECISIONS RENDUES	1 578	966
Décisions accueillant les requêtes	602 (38,1 %)	320 (33,1 %)
Décisions accueillant en partie les requêtes	128 (8,1 %)	110 (11,4 %)
Décisions rejetant les requêtes	848 (53,7 %)	536 (55,5 %)

SOURCE : Direction du pilotage et soutien aux opérations

COLLABORATION : DGTP

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP167

Nombre de plaintes logées au TAT et nature des plaintes pour 2023-2024.

Les statistiques qui suivent présentent les plaintes reçues par le Tribunal administratif du travail entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024 ainsi que celles dont le sort fut décidé au cours de cette période, bien qu’elles aient été déposées lors de l’exercice précédent. La plainte qualifiée de fondée est celle qui requiert ou aurait pu requérir une intervention directe pour corriger la situation. La plainte est qualifiée de non fondée lorsqu’aucune intervention n’apparaît nécessaire ou utile. Les plaintes irrecevables sont celles qui ne rencontrent pas les conditions d’ouverture.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, le TAT a enregistré 41 plaintes et a finalisé le traitement de 0 plainte déposée lors de l’exercice précédent, pour un total de 41 plaintes traitées pendant la période.

MOTIFS	Plaintes non fondées	Plaintes fondées en partie	Plaintes fondées*	Plaintes irrecevables	Plaintes en cours	Plaintes abandonnées	TOTAL
DÉCISION (CONTENU)				9			9
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	5				1		6
MISE AU RÔLE / ÉTAT DU DOSSIER	8						8
COMPORTEMENT DU PERSONNEL ET QUALITÉ DES SERVICES	2	1					3
AUDIENCE	1			1			2
CONCILIATION	1						1
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	1						1
AUTRES				10			10
LANGUE	1						1
TOTAL :	19	1	0	20	1	0	41

SOURCE : Service des plaintes
COLLABORATION : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 12 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP168

Ventilation détaillée des sommes allouées au Fonds du Tribunal administratif du travail pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.

Voici la ventilation des sommes allouées pour 2023-2024 :

CNESST	90 542 100 \$
Ministre du Travail	5 767 000 \$
Ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale	33 700 \$
RBQ	33 700 \$
CCQ	984 300 \$
CMMTQ	33 700 \$
CMEQ	33 700 \$

SOURCE : Direction des ressources financières

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 8 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP169

Les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, et nombre de plaintes et procédures judiciaires en suivi de l’adoption du projet de loi 33, *Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic*.

Le Tribunal administratif n’a fait aucun sondage concernant le projet de loi no 33. Quant aux études, analyse ou recherches, nous vous informons que les articles 29.1 (3^e alinéa) et 37 de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements.

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2024, le Tribunal a ouvert 105 dossiers en matière d’assujettissement et a fermé 165 dossiers, dont 154 par décision en vertu de l’article 111.0.17 du *Code du travail*, 0 par désistement et 11 par fermeture administrative.

SOURCE : VP-RT
COLLABORATION : DGTP
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 14 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP170

Pour toute responsabilité additionnelle confiée au TAT en vertu d'une loi adoptée ou entrant en vigueur en 2022-2023 veuillez fournir :

- a) Les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT,
- b) Le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste ;
- c) Les dettes engendrées par le Tribunal,
- d) Le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter,
- e) Les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal

a) Les crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du TAT

Aucun crédit supplémentaire n'a été accordé au TAT.

b) Le nombre total de postes supplémentaires à combler ventilé par, régions, directions, poste

Aucun poste supplémentaire n'est à combler.

c) Les dettes engendrées par le Tribunal

Aucune dette n'a été engendrée par le TAT.

d) Le nombre de demandes, de causes et de litiges supplémentaires à traiter

Le TAT s'est vu attribuer de nouveaux recours en 2022-2023 :

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail : **1** dossier ouvert en 2022-2023 et **1** dossier ouvert du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste : **9** dossiers ouverts en 2022-2023 et **5** dossiers ouverts du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

Loi sur la langue officielle et commune du Québec : **2** dossiers ouverts en 2022-2023 et **aucun** dossier ouvert du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

e) Les besoins de locaux, biens matériels et tous autres éléments afin de répondre aux nouvelles fonctions du Tribunal

Aucun besoin supplémentaire n'a été nécessaire.

SOURCE : Direction générale des services administratifs et Vice-présidence des opérations RT

COLLABORATION : Vice-présidence de la qualité et de la cohérence

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 18 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP171

Concernant les contestations, veuillez fournir le pourcentage ainsi que le nombre de décisions en faveur de l'employeur et en faveur de l'employé.

Nous vous référons à la réponse fournie à la question RP166.

SOURCE :
COLLABORATION :
VALIDATION : Bureau de la présidence
DATE : 15 mars 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : RP172

Nombre de plaintes formulées en 2023-2024 en vertu des articles 47.2 et 47.4 de la Charte de la langue française.

Cette question vise la Division des relations du travail.

Aucune plainte n'a été formulée du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

SOURCE :

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidence

DATE : 19 mars 2024